



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 22/05/2017

Reçu en préfecture le 23/05/2017

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 030-213000037-20170519-DEC201731-AU

Réf. : DEC/2017/31/1.1

Objet : Réalisation de spectacles pyrotechnique et diffusion sonore fête nationale du 14 juillet – fêtes médiévales saint louis

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 n° 2014/11/5.5/14.04/1 donnant délégation de fonction du Maire visée par la préfecture le 22 AVRIL 2014, et notamment le point 4 autorisant le Maire « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu, La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Vu la consultation mise en ligne « BOAMP » annonce n° 17-49865 du 08/04/2017, parution sur le site de la commune et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation "marchesonline.com"

Vu les offres présentées par les établissements :

- Eveniums Concept – 12000 Rodez
- Art en Ciel – 34570 Pignan

Vu d'analyse des offres

Considérant les critères retenus pour le jugement des offres pondérés de la manière suivant, Valeur technique 60 % Prix de la prestation 40 %

DECIDE

Article 1 : de retenir l'établissement L'Art en Ciel représenté par Madame Jocelyne NICOLAS-BLANC, Gérante, pour le marché relatif aux spectacles pyrotechniques et diffusion sonore du 14 juillet 2011 et du 21 août 2011 (fêtes de la saint louis).

Le présent marché conclu pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2017 à compter de la notification, renouvelable 2 fois

- du 01/01/2018 au 31/12/2018
- du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignation	H.T.	T.T.C.
Feu du 14 juillet		
Spectacle pyrotechnique	12 333.34 €	14 800.00 €
sonorisation	1 833.34 €	2 200.00 €
Total	14 416.68 €	17 000.00 €
Feu du mois d'aout fête de la saint louis		
Spectacle pyrotechnique	10 666.67 €	12 800.00 €
Sonorisation	1 833.34 €	2 200.00 €
Total	12 500.01 €	15 000.00 €

ARTICLE 2:

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 19 mai 2017

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture :

- date d'affichage :

